

Le SCOT en chiffres

77 communes (4 EPCI) - 1 157 km²

- Près de 341 000 habitants (INSEE 2020)

298 habitants / km² - 0.9 % de taux de croissance annuel moyen (Données INSEE sur les années 2008-2018)



Révision du SCOT : de l'arrêt du projet à l'organisation de l'enquête publique (nouvelle phase de concertation du public)

Lors de notre dernier bulletin publié en avril 2023 nous annonçons la réalisation du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT et présentons les grandes orientations de ce document. Aujourd'hui, après 6 années de travaux, d'études et de concertation, les élus du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon ont décidé d'arrêter le projet de SCOT et le bilan de la concertation lors de la séance du 26 septembre 2023.

Document stratégique de la politique d'aménagement et de développement du territoire, ce nouveau projet de SCOT définit les grandes orientations sur les 15 années à venir. Il affirme en particulier une trajectoire de maîtrise de la dynamique de développement, en encadrant davantage l'évolution du territoire afin de garantir un cadre de vie de qualité aux habitants.

Maintenant arrêté, le SCOT entre dans sa dernière phase avant son approbation.

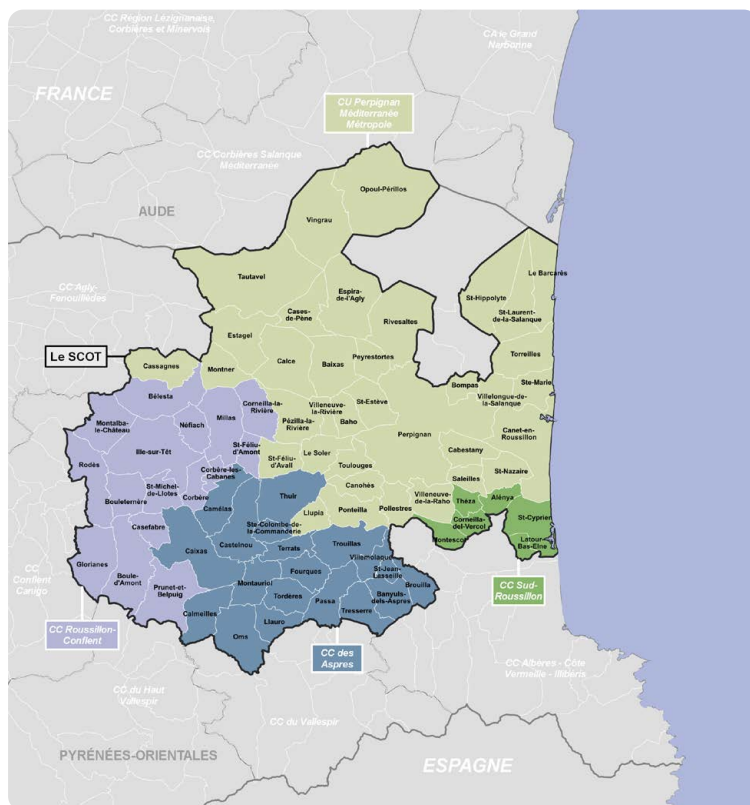
Après le recueil des avis des personnes associées, il fera l'objet au premier trimestre 2024 d'une **enquête publique** à laquelle tous les habitants du territoire sont invités à participer.

Le schéma, modifié pour tenir compte des avis, observations et du rapport d'enquête, pourra alors être définitivement approuvé d'ici la fin du premier semestre 2024.

Plus que jamais, les grandes ambitions exprimées dans le projet politique (PADD) et le document d'orientations et d'objectifs sont d'actualité : **accueillir et valoriser** pour assurer un développement maîtrisé, **s'ouvrir et rayonner** pour conforter les synergies et amplifier l'efficacité économique, **préserver et s'adapter** pour intégrer et anticiper les nouveaux enjeux environnementaux, **tout en préservant et promouvant la qualité de vie et l'identité catalane et méditerranéenne**, et **en s'adaptant au changement climatique** pour développer la résilience et réduire la vulnérabilité.

Les documents relatifs au SCOT arrêté sont consultables au siège du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon et téléchargeables sur le site internet de ce dernier :

<https://scot-roussillon.fr/la-revision-du-scot/>



Jean-Paul Billès
Maire de Pézilla-de-la-Rivière,
Président du SCOT de la plaine du
Roussillon



Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** est un document d'urbanisme axé sur la planification intercommunale. Il se situe à l'interface entre les législations en matière d'aménagement du territoire, les documents régionaux et départementaux, et les documents d'urbanisme locaux (PLU/PLUi, PDU, PLH). Il prend en compte l'ensemble des thématiques de l'aménagement du territoire : habitat, déplacements, environnement, économie.

Ce document a été conçu pour répondre à plusieurs enjeux (cf. Orientations page 3) : assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de leurs besoins ; gérer le sol de façon économe ; assurer la protection des milieux agricoles, naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau, ...

Les SCOT doivent également déterminer des conditions visant à intensifier la transition énergétique, à vivre avec les risques naturels à prendre en compte, et à préserver le territoire des pollutions et des nuisances de toute nature...

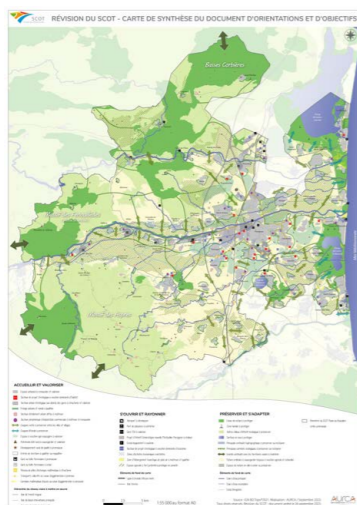
Quel est son contenu ?

Le SCoT de la Plaine du Roussillon est constitué :

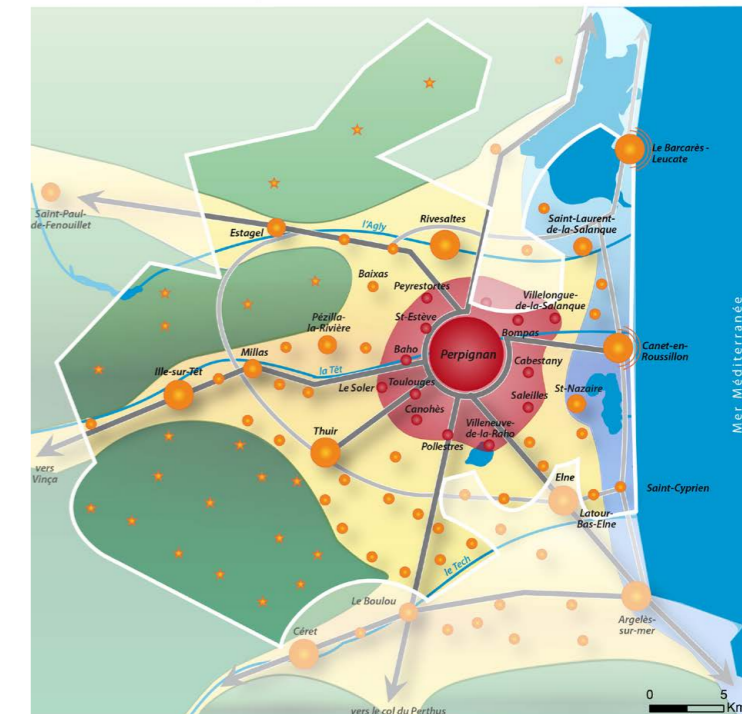
D'un **rapport de présentation**, lui-même composé d'un diagnostic du territoire (cahiers thématiques), des justifications concernant les choix d'aménagement retenus, d'une évaluation environnementale et de deux cahiers annexes (l'un sur le patrimoine bâti rural et l'autre sur les espaces de nature en ville);

D'un **Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD)** : feuille de route politique de l'aménagement du territoire sur 15 ans ;

D'un **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** assorti d'une carte de synthèse et comprenant un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial : documents répondant aux enjeux identifiés dans le PADD par des orientations, objectifs et recommandations.



Conforter l'armature multipolaire pour la cohérence territoriale



Un objectif de sobriété foncière affirmé en lien avec la loi Climat et Résilience d'août 2021 et une réduction importante de la consommation d'espace possible (- 50 % à échéance 10 ans), soit 818 ha contre 2 550 ha dans le SCOT actuel

Une économie d'espaces bénéficiant essentiellement à la protection des espaces agricoles et une activité agricole soutenue pour s'adapter au changement climatique

Un impératif de meilleure gestion des ressources en eau pour garantir l'adéquation entre besoins et disponibilité des ressources

Des ambitions fortes de revitalisation des centralités urbaines et de préservation des commerces et services de proximité

Une régulation plus forte des implantations commerciales en périphérie

Des choix stratégiques et orientés pour l'accueil d'activités et le développement de l'emploi

Des orientations plus nombreuses pour assurer une mobilité plus durable et « décarbonée »

Des objectifs renforcés de préservation et de protection des paysages, des espaces naturels, des cours d'eau et de la biodiversité

Un développement urbain plus économe en énergie avec une orientation en matière de développement et d'encadrement de la production d'énergies renouvelables

La promotion de la nature en ville avec le renforcement de la place du végétal et de l'eau dans les milieux urbains

La limitation de l'imperméabilisation des sols dans les nouvelles opérations urbaines

Le renforcement de la prise en compte des risques dans l'aménagement

La prise en compte des enjeux de pollutions, nuisances, santé humaine et de gestion des déchets

Enquête publique : mode d'emploi

L'enquête publique portant sur le projet de SCOT révisé est programmée du lundi 5 février au mercredi 13 mars 2024 inclus. Elle vise à **présenter le projet de SCOT, à informer le public et à recueillir ses observations**. Pendant toute la durée de l'enquête, le projet de SCOT ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles au siège du Syndicat mixte, des 4 EPCI membres et des 13 communes arrêtées comme lieux de permanences (cf. Tableau ci-après).

Il est aussi possible de prendre connaissance du dossier via le **site internet** du SCOT : <http://www.scot-roussillon.fr>, ou via **l'adresse web du registre dématérialisé** :

<https://www.democratie-active.fr/scot-roussillon/>

Durant l'enquête publique, le public pourra s'exprimer / adresser ses observations par **courrier postal** à l'adresse suivante : SCOT Plaine du Roussillon - 9, Espace Méditerranée - 6ème étage - 66000 PERPIGNAN ;

par mail à : scot-roussillon@democratie-active.fr ou **via le registre dématérialisé** :

<https://www.democratie-active.fr/scot-roussillon/>

Une Commission d'enquête a été nommée par le tribunal administratif. Il s'agit de personnes indépendantes qui vont venir à la rencontre de la population en organisant 14 permanences sur des communes du territoire. Les commissaires enquêteurs, après avoir recueilli les différentes observations, produiront un rapport et donneront leur avis sur le projet. Le SCOT pourra ensuite être modifié en fonction des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la Commission d'enquête, avant d'être approuvé par délibération des élus du Comité syndical du SCOT Plaine du Roussillon.

Où rencontrer les commissaires-enquêteurs ?

Communes	Lieu des permanences	Adresse	Dates et horaires des permanences
Thuir	Maison du Citoyen –Salle Léon Jean Grégory	Avenue du Docteur Ecoiffier	Mercredi 7 février 9h - 12h
Perpignan	Mairie de Quartier Nord - Salle de réunion	39, Avenue du Maréchal Joffre	Mercredi 7 février 2024 14h - 17h
Bélesta	Hôtel de Ville Salle du Conseil Municipal	1, Place de la Mairie	Mardi 13 février 2024 9h - 12h
Tresserre	Hôtel de Ville - Bureau	5, Rue du Pla del Rey	Mardi 13 février 2024 14h - 17h
Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon	Bureau	9, Espace Méditerranée - 6ème étage - 66000 PERPIGNAN	Samedi 17 février 2024 9h - 12h
Ille sur Têt	Espace la Catalane - Salle Henri Demay	4, Avenue Chopin	Lundi 19 Février 2024 9h - 12h
Corneilla del Vercol	Hôtel de Ville - Bureau	1, Rue du Tonkin	Mardi 20 février 2024 9h - 12h
Saint Cyprien	Hôtel de Ville - Salle Escaro	Place Desnoyer	Jedi 22 février 2024 9h - 12h
Estagel	Hôtel de Ville - Salle des Mariages	6, Avenue du Docteur Torreilles	Mercredi 28 février 2024 : 9h - 12h
Rivesaltes	Bâtiment annexe à l'Hôtel de Ville, Service Urbanisme, 1er étage, bureau n°2	Place de l'Europe	Mercredi 28 février 2024 : 14h - 17h
Canet	Centre Technique Municipal - Bureau	16, Boulevard Las Bigues	Mardi 5 mars 2024 9h - 12h
Vingrau	Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal	5,Place de la République	Mercredi 6 Mars 2024 9h - 12h
Le Barcarès	Hôtel de Ville - Salle Victor Hugo	Boulevard du 14 Juillet	Jedi 7 mars 2024 14h - 17h
Villeneuve de la Raho	Hôtel de Ville - Salle des Mariages	1, Rue du Général de Gaulle	Lundi 11 mars 2024 14h - 17h

Pour tout renseignement sur le projet de SCOT et le déroulement de l'enquête publique :

Mme Eve GOZE (Responsable du Syndicat mixte), **téléphone** : 04 68 37 79 52 **mail** : scotplaine-roussillon@orange.fr